

Le 29.05.2020

Nos Réf. : GP/AG/FR

NOTE DE SERVICE N°2020/ 20 bis

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Directeurs, Chefs de service et les responsables d'équipe
pour diffusion aux agents

Objet: Traitement des congés 2019-2020

Suite à la période de confinement que nous venons de vivre, la question des congés dans sa globalité été soulevée.

Sans attendre le second volet de l'étude en cours spécifique aux agents ayant poursuivi une activité, je vous informe dès à présent qu'il ne sera pas opéré de reprises de congés au titre des interruptions d'activités pour les agents concernés et que par conséquent il est possible, pour chacun, , de bénéficier des congés annuels 2019 reportés et des congés au titre de l'année 2020 (annuels/RTT), dans le respect des organisations et des besoins des services.

Le Directeur Général des Services,
Gautier ROUFON

